

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le six mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GARBE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 mars 2017

Etaient présents : MM GARBE Dominique, CHAPON Xavier, GINDRE Roland, MONACI Fabrice, PONCET Damien, Mmes BOISIER Corinne, CONTET Florence, DONZELLE Annie, PECHINEY Murielle, PONCET Brigitte.

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 6 février 2017

Désignation d'un secrétaire de séance : GINDRE Roland

1/ CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT ET PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE – CCHB

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite « loi ALUR » réforme la gestion de la demande et des attributions de logements sociaux. Cette réforme qui vise à améliorer la lisibilité et l'efficacité des procédures d'accès au logement social, s'appuie sur les intercommunalités compétentes en matière d'habitant.

Le premier volet de cette réforme consiste en la mise en place de la Conférence Intercommunale du logement (CIL) obligatoire pour les EPCI à PLH et dotés de quartiers « politique de la ville ». Le second volet concerne l'élaboration d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et de l'information des demandeurs.

Le 15 décembre 2016, le Conseil communautaire a adopté une délibération décidant de la mise en place d'une CIL ainsi que de l'élaboration d'un Plan partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information du demandeur (PPGD ou « Plan Partenarial »).

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du rôle et des fonctions de la CIL et à communiquer les informations nécessaires à l'élaboration du Plan Partenarial, ainsi que toute proposition de contenu qu'il souhaiterait porter à la connaissance de la CCHB.

Il est précisé que des moments d'échange (ateliers, séminaires de travail) seront prévus à cet effet, tout au long du processus d'élaboration.

Afin de prendre connaissance du rôle et des fonctions de la CIL, les conseillers municipaux seront destinataires d'une note explicative établie par la communauté de communes Haut Bugey. Les éventuelles remarques, informations seront ensuite transmises à la CCHB.

2/ PRESENTATION DU RASED – Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu de la réunion RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), organisée le 25 janvier 2017, ayant pour but de présenter ce dispositif aux communes.

Les membres du réseau sont employés par l'administration de l'Education Nationale alors que le matériel de travail doit être financé par les communes.

Il est demandé à chaque commune 1.50 euros par élève scolarisé, ceci afin d'acheter les tests nécessaires pour l'évaluation des compétences cognitives des enfants. Ces tests servent à dresser un bilan psychologique faisant partie du dossier de demande d'aide ou d'orientation des enfants.

Le conseil municipal décide de participer financièrement au Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, à hauteur de **63 euros** ; ce montant sera inscrit au budget 2017.

3/ CALCUL DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES AJOINTS - 2017 - 9

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 avril 2014, avaient été fixées les indemnités du Maire, et des adjoints ; il précise que le décret N° 2017-85 du 26 janvier 2017 présente une augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus locaux.

Le Maire propose au conseil municipal de lui attribuer un montant indemnitaire au-delà du taux maximal, à raison de 15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer aux Adjoints les montants indemnitaires suivants :

- Monsieur Fabrice MONACI, le 1^{er} adjoint, pour l'exercice de ses fonctions, à raison de 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- Madame Corinne BOISIER, la 2^{ème} adjointe, pour l'exercice de ses fonctions, à raison de 3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE l'attribution d'une indemnité, pour l'exercice des fonctions du Maire, à raison de 15 % de l'indice terminal de la fonction publique,

ACCEPTE l'attribution d'une indemnité à Monsieur Fabrice MONACI, le 1^{er} adjoint, pour l'exercice de ses fonctions, à raison de 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

ACCEPTE l'attribution d'une indemnité à Madame Corinne BOISIER, la 2^{ème} adjointe, pour l'exercice de ses fonctions, à raison de 3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération

4/ AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN – PROPOSITION D'ADHESION

Pour répondre à une nouvelle organisation territoriale et à la loi Transition Energétique et Croissance Verte, le Conseil d'Administration d'Helianthe a travaillé à l'émergence d'une Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) à l'échelle départementale.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 1^{er} décembre 2016, les statuts et le règlement intérieur de l'Agence Agence Locale de l'Energie et du Climat – ALCE 01, l'outil mutualisé des collectivités pour agir concrètement en faveur de la transition énergétique.

Pour poursuivre la transition énergétique sur le territoire, la commune de Sonthonnax-la-Montagne est invitée à adhérer à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain – ALEC 01 :

- au sein du « collège A » : collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale pour un montant annuel de cotisation de 0.10 euros / habitant,
- désigner l'élu représentant la commune auprès de l'ALEC 01,
- faire part de son intérêt à candidater au Conseil d'Administration de l'ALEC 01.

Les conseillers municipaux souhaitent obtenir des précisions avant de décider de leur adhésion à l'ALEC 01, le cas échéant.

5 / CREATION D'UN LOTISSEMENT AU NORD DE SONTHONNAX 2017 - 10

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de création d'un lotissement au Nord de Sonthonnax.

Le Maire fait part du plan de composition réalisé par Maître PRUNIAUX, géomètre expert. Le projet comprend 3 lots dont la superficie sera comprise entre 829 et 1150 m², et un espace commun d'environ 214 m², conformément à l'OAP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE le projet de création d'un lotissement au Nord de Sonthonnax,

ACCEPTE les devis N° D017-48 et D017-56, établis par Maître PRUNIAUX, pour un montant total de 7 688.00 euros H.T. soit 9 225,60 euros T.T.C., pour les missions suivantes : bornage des lots, établissement d'un document d'arpentage, établissement d'un plan topographique, constitution d'un permis d'aménager et suivi complet de la procédure.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération

6- Questions diverses

6-1 Travail des commissions

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY : Réunions de préparation du budget 2017, prévue le vendredi 17 mars 2017, de 15h00 à 17h00 et le 24 mars 2017 de 14h00 à 16h00.

Le bilan de l'exercice 2016 est dressé.

Commission « Urbanisme » : vice-président : Damien PONCET : RAS

Commission « Fleurissement, décoration » : vice-présidente : Florence CONTET

α Nettoyage du Pèse-Lait de Sonthonnax : L'employé communal sera chargé de nettoyer l'intérieur du bâtiment et de ranger le matériel se trouvant à l'intérieur

α Le massif de fleurs situé sous le gîte a été refait.

α Il sera demandé à l'employé communal de préparer de la terre pour les futures jardinières de l'été, en vue d'un mélange plus simple avec du terreau.

α Demande de Florence CONTET pour l'augmentation du budget « fleurissement » pour 2017 ; la commission des finances déclare que la même somme est prévue que pour l'exercice 2016.

Commission « Jeunes » : vice-présidente : Corinne BOISIER : RAS

Commission « Ecole, Enseignement » : vice-présidente : Brigitte PONCET

α Evaluation des PEDT (courrier adressé par le Préfet) : à compléter avant fin mai 2017.

Accompagné d'un questionnaire à destination des familles sur le bilan des rythmes éducatifs.

Prévoir une réunion de la commission pour décider de la marche à suivre, prévoir une éventuelle réunion avec tous les intervenants : parents, enseignants, ATSEM, intervenants T.A.P., élus, parents d'élèves.

α T.A.P.

• Intervention pendant les T.A.P du Docteur Magali LAMBERT, sur les méfaits du tabac.

• Histoiria débutera son intervention le mardi 7 mars jusqu'au 13 juin ; une convention doit être préparée. Fabrice MONACI assurera l'accueil des intervenants le premier jour.

Thème : école d'Antan . beaucoup de recherches ont été effectuées par l'association (auprès de la mairie, des Archives Départementales ...) ; Mme LAFONT participera aux TAP .

• Corinne BOISIER a pris contact avec Mr BOMBOY, Président de la section apicole du Haut Bugey ; il interviendra à l'école et aux TAP un vendredi, à définir...

Les enseignantes sont d'accord.

Pour ces deux associations, il faudra réfléchir à une éventuelle subvention pour l'exercice 2017.

α Mesures de sécurité dans les accueils périscolaires : suite à la demande de la Préfecture, il faudra prévoir un exercice "attentat intrusion" à l'Espace François Berchet.

Il faudra programmer une date et suivre les conseils de la Préfecture. Une fiche d'évaluation sera établie.

Commission « Voirie, Bois, Agriculture » : vice-président : Xavier CHAPON

α chemin sous Bief : il est trop dangereux d'aller le dégager au tractopelle ; Xavier CHAPON pense le faire avec son tracteur.

α la commission a validé la demande de 2 propriétaires (Raphaël GINDRE et Laurent MARECHAL), pour la remise en état d'un chemin permettant d'accéder à leurs parcelles ; les travaux seront prochainement programmés.

α les 9 passages canadiens sont à nettoyer et à remettre en état ; les barres ont été enlevées, ce qui représente un danger.

α nettoyage des rases d'évacuation d'eau sur les chemins (Revers, sous le Beuchet, la Chapelle, Ferme du Pin, Très le Four, etc...)

α les pins vendus à l'entreprise DUCRET et Fils, en juin 2016 ont été coupés- la commune a perçu 4 825 euros, pour ce bois, en 4 versements, compris entre juin 2016 et février 2017

Commission « Bâtiment, Patrimoine, Accessibilité, Cimetière » : vice-président : Roland GINDRE RAS

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Fabrice MONACI

α fuite d'eau à SONTHONNAX : une fuite importante a été décelée sur le réseau d'eau de Sonthonnax. Après avoir vérifié tous les compteurs des usagers ainsi que les vannes du réservoir, sans succès, nous ferons appel à un spécialiste de la recherche de fuite (VEOLIA) cette semaine.

α captage et chloration à CREPIAT : le système de chloration avait une petite fuite, le changement d'un raccord a été effectué, et le ballon tampon à air (qui permet d'éviter les coups de bélier lors de l'arrêt des pompes) sera changé ainsi que la vanne - compétence CCHB.

α séparatif CREPIAT/HEYRIAT : une réunion est prévue le vendredi 10 mars 2016, avec le cabinet SINBIO, la CCHB, la commune de NURIEUX/VOLOGNAT et la commission « eau et assainissement ».

α assainissement au Gîte à Napt : les évacuations des eaux usées se sont bouchées 2 fois en 15 jours - le regard a été rehaussé pour un meilleur accès.

Une analyse de la l'eau a été effectuée ; résultat : l'eau est de bonne qualité.

Commission « Travaux » : vice-président : Roland GINDRE

α protection muret école : la mise en place du grillage sur le muret de l'école est terminée, nous referons le portail coté route dans l'esprit des autres.

α salle polyvalente : une rénovation complète de la petite salle, des toilettes annexes ainsi que la peinture de la cuisine a été réalisée.

α démarrage de la 2^{ème} tranche des travaux pour la mise aux normes « accessibilité » de l'école, de l'église de NAPT, de la salle polyvalente...

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON : RAS

Commission « Information, communication, site Internet » vice-présidente : Florence CONTET

α Musica'Napt : Editon 2017 : 24 et 25 juin avec deux concerts: Les Chantres d'Ain et Les Voy'Elles ; prévoir l'installation des chapiteaux, l'achat de boissons pris en charge par la commune, la déclaration auprès de la SACEM, le nettoyage de l'église, de la salle sous les gîtes.....)

α la situation de l'église de Napt est problématique ; une information sera donnée par le biais du bulletin municipal et un courrier sera adressé au prêtre d'Izernore. Ceci afin d'éclaircir la situation de l'église et son devenir.

α une réunion du Comité Consultatif Social sera provoquée prochainement afin d'anticiper le mois de juin très chargé.

α la réunion de la commission pour l'élaboration du "bulletin 6" est reportée au mardi 14/ 03 à 20h00 ; vendredi, une méthodologie de travail a été expliquée et proposée par le Maire, afin que la construction des

pages soient plus rapide et que chacun donne ses textes ou photos à l'avance. Florence CONTET et la secrétaire de mairie se chargeront de la construction et de la mise en page du bulletin, sur le logiciel Publisher, après validation et corrections par la commission. Le " Bulletin 6" pourrait être en publication mi-juillet.

α les mises à jour du site Internet sont faites régulièrement par Damien PONCET.

6-2 Tenue de bureau de vote pour l'élection présidentielle (23 avril et 7 mai 2017) et les élections législatives (11 et 18 juin 2017) : Corinne BOISIER a établi un planning pour la tenue du bureau de vote pour les 2 tours de chacune des élections.

6-3 Plan de désherbage : visite de M DELHOMMEAU, le 8 février 2017, afin de réaliser l'état des lieux des différents espaces et proposer des solutions et le matériel adapté. Le plan de désherbage sera proposé en mai ou juin prochains ; trois autres visites seront nécessaires pour la mise en place du projet au mois d'octobre 2017. L'employé communal devra effectuer un stage pour l'utilisation des produits phytosanitaires – herbicides, pesticides... Coût de la formation (14 heures) : 15 € de l'heure.

6-4 Organisation d'une matinée « nettoyage des villages » : à prévoir prochainement sur la commune.

6-5 Lavoir de Napt : il sera nécessaire de dévier l'évacuation des eaux usées, avant que l'Association Histhoiria n'entreprenne les travaux de remise en état du lavoir.

Séance levée à 21h45